



**Nouvelle offre de formation AACC :
« Le bien-être en faveur de la performance »**

Paris, le 18 septembre 2017 – L'Association des Agences-Conseils en Communication (AACC) propose une formation le **jeudi 28 septembre** mettant en place les conditions idéales pour allier **efficacité et bien-être**, dans le but de développer les performances d'une entreprise de façon durable.

Cette formation d'une demi-journée, à destination des dirigeants d'agence et Directeurs des Ressources Humaines, donnera les clés pour **améliorer le bien-être des collaborateurs et développer pleinement leur potentiel et celui de leurs équipes** afin d'être performant sur le long terme.

Les thématiques abordées seront, entre autres, l'**utilisation de ses émotions de façon productive**, la **gestion de la pression en entreprise**, ou encore la **prévention des risques psycho-sociaux**.

La formation, dispensée par **Jonathan Sardas**, Fondateur de DeRose For Leaders, sera construite de façon dynamique et alternera exposés théoriques, cas de succès, mises en pratique et interactions entre les participants.

Informations pratiques :

- jeudi 28 septembre 2017 de 9h30 à 12h30
- ½ journée de formation
- 600 euros H.T prix adhérent (La formation peut être prise en charge par l'AFDAS)

Info & inscription : **Aurélien GOUDE** | agoude@aacc.fr | 01.47.42.27.43

Contact presse : **Emilie ROHMER** | erohmer@aacc.fr | 01.47.42.27.26

A propos de l'AACC

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement durable. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC.

www.aacc.fr